

droits qui vont dorénavant affecter certains produits marchands.

Les nouvelles mesures de taxation vont beaucoup au-delà de toutes les prévisions qui avaient été formulées depuis quelques mois. Le gouvernement ne se contente pas de renouveler et de prolonger la taxe de guerre sur les profits d'affaires et de baisser le minimum d'exemption et d'acroître le pourcentage de l'impôt sur le revenu. Les mesures de taxation du gouvernement vont beaucoup plus loin. Elles frapperont de droits d'accise plus considérables, le tabac, les cigares, les cigarettes, les tabacs à priser manufacturés au Canada ou importés au pays. De plus, le gouvernement impose une taxe de 10 pour cent la livre sur le thé importé et sur le thé en entrepôt, et les droits douaniers affectant le café et la chicorée.

Il n'y a pas que les allumettes et les cartes à jouer qui tombent sous la nouvelle taxation. Les pellicules cinématographiques seront sujettes à l'avenir à une taxation qui s'élèvera à cinq centins du pied linéaire. Le gouvernement impose en outre une taxe de guerre dite d'accise de 10 pour cent sur les automobiles, les bijoux, les gramophones, les prophophones, les machines parlantes, les pianos mécaniques, les orgues automatiques ainsi que les disques et les rouleaux importés ou manufacturés au Canada. Dans le cas des automobiles, la taxe est applicable à tous les automobiles de plaisance importées ou manufacturées au Canada et qui n'étaient pas vendues le 30 avril.

Il a aussi été annoncé que les boissons dans la fabrication desquelles entrent le riz, le malt et le maïs quand elles ne contiennent pas plus de 2½ pour cent d'alcool preuve, seront sujettes à un tarif préférentiel britannique de 25 pour cent, à un tarif intermédiaire et général de 40 pour cent.

En ce qui concerne la taxe de guerre sur les profits d'affaires, le gouvernement a décidé d'appliquer la taxe aux compagnies et firmes ayant une capitalisation de \$50,000 en descendant à \$25,000 qui se trouvaient à être exemptées jusqu'ici. La taxe sera de 25 pour cent sur tous les profits excédant 10 pour cent.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, l'exemption dans le cas de personnes non mariées est réduite de \$1,500 à \$1,000 et dans le cas de personnes mariées de \$3,000 à \$2,000. Le taux de la taxe sera de 2 pour cent à partir de \$1,000 jusqu'à \$1,500 dans le cas de personnes non mariées, de veufs ou de veuves sans obligations familiales, et 2 pour cent à partir de \$2,000 jusqu'à \$3,000 dans les cas des autres personnes. L'état allouera cependant une exemption de \$200 pour chaque enfant ayant moins de 16 ans.

Le ministre intérimaire des Finances a expliqué au cours de son exposé budgétaire que l'augmentation du droit d'accise sur les tabacs manufacturés serait de 10 à 20 cents la livre, pour les cigares, de \$3 à \$6 le mille et pour les cigarettes de \$5 à \$6 le mille.

Le gouvernement impose aussi une taxe sur le lit et le siège retenus dans un char-dortoir ou un char-parloir.

L'hon M. MacLean a informé la chambre que les

dépenses totales de guerre, tous comptes payés s'élèveraient à 878 millions de dollars pour la période depuis le commencement d'août, 1914 jusqu'au 31 mars 1918. La dette nette, tous comptes payés atteindra le chiffre de \$1,200,000,000.

Taxes Nouvelles et Augmentations d'Impôts

Les taxes nouvelles et les augmentations de taxes annoncées dans l'exposé budgétaire sont les suivantes:

Taxes sur le revenu. Les exemptions sont abaissées de \$1,500 à \$1,000 pour les célibataires et veufs sans enfants à leur charge et de \$3,000 à \$2,000 pour les hommes et femmes mariés.

La nouvelle échelle sera:

De \$1,000 à \$1,500 ou de \$2,000 à \$3,000, suivant le cas, 2 p.c., ensuite le taux actuel jusqu'à \$50,000; mais à partir de ce chiffre:

De \$ 50,000 à \$ 75,000—15 pour cent.

De \$ 75,000 à \$ 100,000—20 pour cent.

De \$100,000 à \$ 200,000—25 pour cent.

De \$200,000 à \$ 400,000—30 pour cent.

De \$400,000 à \$ 800,000—Comme actuellement.

De \$800,000 à \$1,000,000—45 pour cent.

Au-dessus de \$1,000,000—50 pour cent.

Droits d'accise sur le tabac manufacturé, augmentation de 10c à 20c la liv.: sur les cigares, de \$3.00 à \$6.00 le mille; sur les cigarettes, de \$3.00 à \$6.00 le mille; sur le tabac importé en feuilles, de 25c à 60c la livre; sur le tabac importé écotonné, de 42c à 60c; sur le tabac canadien en feuilles, 5c la livre.

Droits de douane sur le thé, 10c la livre, avec droit d'accise de 10c sur tout le thé en stock au 30 avril au-dessus de 1,000 livres.

Droits de douane sur le café, tarif préférentiel 5 cents et tarif général 7c, au lieu des droits actuels de 2¼ et 3c.

Droit sur toute boisson où l'on a employé la drèche, le riz ou le maïs et ne contenant pas plus de 2½ p.c. d'alcool de preuve, 40 p.c. ad valorem au lieu de 25 pour cent.

Taxe de guerre sur les tickets de wagons-lits, 10 p.c. avec minimum de 25c. Sur ticket de wagon-salon, 10 cents au lieu de 5 cents.

Taxe de guerre de 1c pour 100 sur les allumettes, de 8c par jeu sur les cartes à jouer et de 5 cents par pied courant sur les films des vues animées.

Taxe de guerre de 10 p.c. ad valorem sur le prix vendant des automobiles, de la bijouterie, des gramophones, phonographes, pianos et orgues mécaniques et records, soit importés, soit produits au pays.

La taxe sur les automobiles sera perçue sur toute auto importée ou fabriquée au pays et non encore vendue.



Tanglefoot



Le destructeur de mouches nonvénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année